

policière fluviale ou portuaire et tout membre d'une force de police d'une province, d'un comté ou d'une municipalité. Il y a donc lieu de noter qu'à part les membres de la Gendarmerie royale du Canada, il y a d'autres personnes désignées pour cette tâche.

En conséquence, il est fort possible que le problème consiste en somme à coordonner l'activité de la Gendarmerie royale et celle des forces de police municipales. Je demanderais bien volontiers à mes fonctionnaires d'étudier cette question avec le personnel du ministère des Transports en vue de voir s'il est possible d'améliorer l'état de choses en coordonnant davantage l'activité de ces forces.

M. Johnson: Le ministre me permettrait-il de faire une observation? J'ai parlé des divers agents de la paix chargés de faire respecter la loi, mais je doutais que ces agents de la paix, sauf bien entendu la Gendarmerie royale,—je parle des corps de police des ports, des cours d'eau, des provinces, des comtés et des municipalités,—soient autorisés à faire respecter la loi en ce qui concerne la navigation commerciale. Je crois que ces règlements visent l'article relatif aux petites embarcations mais pas les navires de commerce, et j'attirais l'attention du ministre sur ce que ces gardiens de la paix, n'ayant peut-être pas ce pouvoir à l'égard des navires de commerce, pourraient être ridiculisés,—c'est un fait; on pourrait réellement rire d'eux,—par certains des pilotes ou des capitaines des gros navires circulant près des clubs de navigation.

Par exemple, je sais qu'à Belœil, le préposé fait un excellent travail en ce domaine en essayant d'empêcher ces navires de commerce de circuler trop vite sur la rivière près des clubs de navigation; mais on s'est moqué de lui, de même que d'un sergent ou caporal de la Gendarmerie, l'année dernière, quand il a averti certaines personnes. On lui a dit qu'il ne pouvait rien leur faire à moins qu'ils ne circulent dans leurs bateaux sur la rivière. Je crois que la cause de tout le problème à Belœil en particulier tient à ce que les capitaines ou les pilotes à bord se sont moqué du caporal parce qu'ils ne se souciaient pas de causer des dommages en manœuvrant leurs bateaux trop vite près des clubs de navigation.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je me ferai un devoir d'étudier la chose à la lumière des observations de l'honorable député et, en particulier, de conférer à ce sujet avec le ministère des Transports afin de voir s'il y a lieu de modifier le règlement en vue d'accroître l'autorité des agents.

[L'hon. M. Fulton.]

M. Johnson: Sans engager le gouvernement, la Gendarmerie royale du Canada pourrait-elle diriger une vaste campagne de sécurité à l'égard des voies navigables?

L'hon. M. Fulton: C'est un sujet sur lequel nous sommes encore assez sensibles, monsieur le président; toutefois, nous en reconnaissons l'importance. Nous estimons qu'il appartient au ministère des Transports de prendre les devants dans ce domaine et je crois que le ministère fait réellement de son mieux pour assurer la diffusion de sa brochure sur la sécurité et aussi des règlements relatifs à la manœuvre des petits bateaux. Comme nous nous intéressons au problème de l'application des règlements et comme cette application est plus satisfaisante lorsque nous obtenons la collaboration des intéressés, nous avons également intérêt à mettre le public au courant de la nécessité d'obéir aux règlements à ce sujet. C'est aussi une question que j'aimerais que mes fonctionnaires débattent avec le ministère des Transports afin d'unir nos efforts et de voir s'il y aurait moyen de signaler l'importance de la chose à l'attention du public.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre demanderait-il au ministre des Transports d'établir un service de garde-côtes sur le Richelieu?

L'hon. M. Fulton: C'est peu probable, monsieur le président.

M. Badanai: Monsieur le président, je voudrais parler d'un sujet qu'on n'a pas abordé concernant le rôle de la Gendarmerie royale du Canada par rapport à notre industrie touristique. Personne n'ignore que les agents de la Gendarmerie ont la réputation dans le monde entier d'être intelligents, compétents, bien formés, et aussi d'avoir bonne mine. Les touristes des autres pays, surtout ceux des États-Unis, dès qu'ils traversent la frontière, s'attendent à voir nos agents de la Gendarmerie dans leur uniforme rouge.

Malheureusement, on ne peut les voir qu'aux alentours des édifices du Parlement. A mon avis, il y aurait lieu de placer des membres de la Gendarmerie aux postes frontières pour satisfaire le désir de ces touristes qui tiennent beaucoup à voir ces gendarmes de renommée mondiale.

J'aimerais demander au ministre si on examine cette question et surtout si on songe à poster de ces hommes dans la région limitrophe de la rivière Pigeon, près de Fort-William, où des milliers et des milliers de touristes américains entrent au Canada chaque année.

Notre pays s'est bâti une grande industrie touristique qui prend de l'ampleur chaque année. Serait-ce trop demander au gouvernement que d'envisager une augmentation de l'effectif pour assurer ce service additionnel,